



Demande de chèque pour réserver une location avec un bailleur

Par **sjehanne**, le **28/09/2010 à 18:19**

Bonjour, rnsuite à une démarche avec un particulier au vu de louer son bien immobilier, ce dernier nous a demandé de lui laisser un chèque du montant du premier loyer. rnrnaprès réflexion, nous nous sommes aperçu que le bien serai trop petit, et lui avons notifié de nous rendre le chèque. ce dernier refuse le renvoi du chèque car il estime qu'il a un préjudice et vas encaisser le chèque. rnrnAprès renseignement auprès de la banque pour faire opposition sur ce dernier ils refusent tous simplement. rnrnQuels sont mes recours concernant cette affaire car n'ayant pas signé de bail et ayant pas loué les locaux je pense que cela est cher payé. rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **28/09/2010 à 18:59**

Meublé ou vide ?

Par **sjehanne**, le **28/09/2010 à 19:20**

vide

Par **mimi493**, le **28/09/2010 à 19:23**

Il est totalement interdit de demander un montant pour réserver la location.
Vous l'appellez et vous lui dites qu'il est interdit de demander une somme pour réserver une location vide selon la loi du 6 juillet 1989 - s'il ne rend pas la somme, vous entamerez les démarches nécessaires : LRAR exigeant le remboursement puis sans réponse, saisine du tribunal d'instance avec demande de dommages et intérêts + le remboursement de vos frais d'avocat (pas besoin d'avocat, mais mentez) via l'application de l'article 700 du code de procédure civile.
S'il continue à refuser, vous le faites.

Par **sjehanne**, le **28/09/2010** à **19:32**

merci pour votre aussi rapide et vous tiens informé de la suite des événements